

Séance du 6 décembre 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste
SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Participation à la cantine scolaire

Suite au changement de tarif du repas de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la participation de la commune à hauteur de 2.10 € par repas enfant à partir du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** la participation aux frais de cantine scolaire à hauteur de **2.10 € par repas enfant** à partir du 1er janvier 2025.
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie
le 6 décembre 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20241206-24_12_013-DE
Reçu le 10/12/2024